

Si vous ne souhaitez pas que votre contrat soit reconduit, vous pouvez le résilier à tout moment, sans préavis et sans pénalités, selon les modalités suivantes :

- par lettre ou par e-mail (avec accusé de réception de lecture électronique et lettre de résiliation en pièce jointe au format pdf non modifiable), ou
- par lettre écrite remise en main propre à votre agence, ou
- par voie électronique depuis notre site Internet, ou
- par acte extrajudiciaire (voie d'huissier).

La résiliation prend effet le lendemain de sa réception à 00 heure.

En fonction des conditions de votre adhésion, sa résiliation pourra entraîner celle des produits et services bancaires inclus dans votre offre.

Dans cette éventualité, je suis à votre disposition pour étudier l'offre bancaire qui répondra le mieux à vos besoins.

Je reste bien entendu à votre disposition pour toute information complémentaire.

Bien cordialement,

Votre conseiller